

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° XXXX/2025	Objet : Nomination du représentant du conseil municipal aux trois conseils d'écoles pour l'année 2025/2026.

Conseillers en exercice : 27

Présents :

Pouvoirs :

Absents :

Votants :

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre à 19h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents :

Absents représentés :

Absents :

M a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code de l'Education, notamment l'article D 411-1, précisant que le conseil d'école est composé de deux élus : le maire ou son représentant et un conseiller municipal élu par l'assemblée délibérante, ce dernier devant être renouvelé tous les ans ;

Considérant que pour une bonne administration des affaires communales, Monsieur le Maire propose **Anne FERREIRA**, Adjointe au maire en charge des Affaires scolaires – Périscolaire et Petite Enfance, comme représentante du conseil municipal aux conseils d'écoles Maternelle Les Buissons, Elémentaire Les Buissons et Primaire La Forêt pour l'année scolaire 2025/2026 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A

ARTICLE UNIQUE : DESIGNE Anne FERREIRA représentante du conseil municipal aux trois conseils d'écoles : Maternelle Les Buissons, Elémentaire Les Buissons et Primaire La Forêt pour l'année 2025/2026.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 25 septembre 2025

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Secrétaire de séance

Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr